

Conseil municipal du 28 février 2020

L'an deux mil vingt le 28 février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

Présents : Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Marcel FERAILLE, Simone TRY, Clarisse POINAS, Philippe MONCORGÉ, Philippe POULETTE, Jérôme ROSNOBLET

Absents excusés : Michaël VERMOREL, Damien PETIT, Sylvie CLAUZEL, Claire Anne LABROSSE, Olivier ARTHAUD.

4 pouvoirs : Michaël VERMOREL à Philippe POULETTE
Damien PETIT à Simone TRY
Sylvie CLAUZEL à Clarisse POINAS,
Claire-Anne LABROSSE à Jérôme ROSNOBLET

Secrétaire de séance : Philippe POULETTE,

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019, affectation des résultats

Mme le maire rappelle que les comptes administratifs et les comptes de gestion doivent être approuvés, de façon à affecter les résultats au budgets 2019.

Isabelle DUGELET donne donc lecture des Comptes administratifs 2018 qui s'établissent comme suit :

👉 BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement
Dépenses : 400 430,20 €
Recettes : 479 198,65 €
Excédent de clôture 2019 : 196 609,33 €
Section d'Investissement
Dépenses : 715 353,26 €
RAR = 67 902,40 €
Solde d'exécution 2018 : 426 446,79€
Recettes : 1 181 014,64 €
RAR = 41 000,00 €

👉 BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation
Dépenses : 14 429,45 €
Recettes : 17 433,42 €
Excédent 2019 = 8 002,58 €
Section d'Investissement
Dépenses : 10 509,55 €
RAR = 0,00 €
Recettes : 14 102,05 €
RAR = 32 000 €
Déficit 2018 : - 14 799,15 €

Hors de la présence de Mme DUGELET, Maire, et sous la présidence de Pierre NOYEL, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les Comptes Administratifs de l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2019 et les comptes de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET COMMUNAL :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 768,45 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 840,88 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	196 609,33 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	426 446,79 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-26 902,40 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 196 609,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	196 609,33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 003,97 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00 €
<u>c. Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	4 998,61 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 002,58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-14 799,15 €
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-14 799,15 €
AFFECTATION (2) = d.	8 002,58 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	8 002,58 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

2. Convention d'objectifs et de financement pour le périscolaire « Les Touchatous »

Isabelle Dugelet présente le projet de convention pour le périscolaire « les Touchatous ». En effet, le mode de financement de l'accueil de loisirs vient d'être modifié au 1^{er} Janvier. Auparavant, la commune percevait jusqu'au 31/12 "la prestation de service Enfance Jeunesse" d'environ 20 000€/an pour les frais de personnel et l'utilisation de locaux, ce sera désormais directement les Touchatous qui percevront le "Bonus territoire" d'un montant sensiblement égal, en plus de l'aide PSO (prestation de service ordinaire) qui est maintenue.

Une convention d'objectifs et de financement avec l'association « les Touchatous » sera donc conclue pour une durée déterminée de 2 ans, du 01/01/2020 au 31/12/2021. Elle pourra être prolongée ou modifiée par avenant, dans la limite de 4 ans et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025.

Celle-ci définit les engagements de chacune des parties.

Elle a pour objet de :

- . Confirmer la volonté de la commune de La Gresle et de l'association « Les Touchatous » dans une démarche de déclaration d'accueil de loisirs périscolaire auprès de la DDCS, Direction départementale de la Cohésion sociale
- . De définir les modalités d'intervention de chaque partenaire et en tenant compte des dispositifs existants,
- . Prévoir les moyens pour la mise en œuvre du projet.

La commune facturera les dépenses au périscolaire mais assurera l'équilibre financier à l'aide d'une subvention annuelle, qui sera réajustée en fonction des dépenses réelles.

Aussi, chaque année, la commune versera deux acomptes de 10 000 Euros, en juin et en octobre. Le solde sera versé en année N+1 au regard du compte de résultat et des engagements contractualisés dans cette convention, pour un montant annuel maximum de 26 500€uros.

De son côté, l'association « les Touchatous » appliquera une tarification en fonction du quotient familial en conformité avec les exigences de la CAF.

Un comité de suivi et de l'évaluation du projet sera mis en place, comprenant au minimum:

- . les membres du bureau de l'association « les Touchatous »
- . le Maire et un représentant de la Commune
- . la coordinatrice du projet éducatif global de la Communauté de Communes
- . un(e) technicien(ne) CAF

Ce comité sera chargé du suivi du projet, de la formation du personnel, de l'évaluation qualitative, quantitative et financière selon les conditions et le calendrier défini et examinera si nécessaire les éléments importants (événements imprévus par exemple) relatifs à l'Accueil de Loisirs périscolaire.

Isabelle Dugelet indique qu'il est primordial de garder le contact avec la communauté de communes, c'est un lien très important, par lequel ces financements ont pu être mis en place depuis 2014.

Pour info, pour l'année 2019, le périscolaire « les Touchatous ». représente environ 22 000 heures d'accueil, et un nombre d'enfants toujours croissant.

Le respect du taux d'encadrement est indispensable. Il ne faut pas renoncer à ce service, il est très important pour notre commune et tous les parents qui travaillent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Valide la convention telle qu'elle est présentée,
- Charge Mme le maire de la signature de la convention avec l'association ainsi que de ses éventuels avenants,

3. Délibération avec le SIEL pour la prise en charge d'une partie des dépenses de Noël,

Isabelle Dugelet expose au conseil municipal que lors de la mise en place des décorations de Noël, des travaux de pose de prises d'illuminations ont été nécessaires.

Conformément à ses statuts et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Financement : Coût du projet actuel :

Montant HT des travaux	4 380 €
% PU	56.0 %
Participation commune	2 453 €
Participation CDC	0 €

Ce montant peut être variable selon l'actualisation et le métré du chantier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Après en avoir délibéré,**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Pose de prises d'illuminations " dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

4. Délibération pour le classement de parcelles et de chemins dans le domaine public communal

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la signature d'actes notariés concernant des régularisations d'échanges de terrains en 1991 et 1999, elle s'est penchée sur le transfert dans le domaine public de parcelles utilisées en chemins. Il apparaît que de nombreuses parcelles cadastrales sont à transférer dans le domaine public, concernant des places publiques, parking, élargissement de chemins, chemins, selon la liste suivante :

Parcelles cadastrales du domaine privé de la commune à transférer dans le domaine public pour les faire disparaître du plan cadastral :

Parcelles C 953, C 1476 et C 728 : parking des Grandes Terres

Parcelle C 817 : parking des Clous

Parcelles C 904 et C 1199 : parking du cimetière

Parcelles C 1431 et C 939 : régularisation largeur rue des écoles

Parcelle C 775 : élargissement route et square

Parcelle C 801 : ancienne bascule place de l'Eglise

Parcelles C 756 et C 757 : parking de l'école « les cenelles »

Parcelle C 1447 : fossés et talus rue Saint Jean

Parcelles C 927, C 1337 et C 1348 : impasse des Coquelicots

Parcelles C 1342 : chemin des Bleuets

Parcelle B 872 : place du Liquidambar

Parcelles B 819, B 873, B 818 et B 817 : élargissement chemin de la Croix Bleue

Parcelles C 1329 et C 1331 : rue Saint Jean après modificatif parcellaire (DA 1999)

Pour les parcelles suivantes, les documents de filiation qui les ont créées n'ont pas été encore validés au cadastre. Cela devrait être prochainement effectif suite à la signature de tous les actes notariés qui ont régularisés ces échanges vieux de 1991 et 1999 :

Parcelles A 550 et A 548 : impasse de Dodon (DA 1991)

Parcelle A 542 et A 539 : modification chemin de Rodin (DA 1991)

Parcelles D 352, D 355 et D 356 : modification chemin de Gobit (DA 1999).

Cette démarche, permettra une mise à jour du plan cadastral, cela donnera plus de clarté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE Mme le Maire à prendre les dispositions pour le classement dans le domaine public qui fera disparaître les parcelles,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents qui pourraient être nécessaires,**

Pierre Noyel en profite pour évoquer la demande de Mme PERRIN et M. DENIS, suite à un bornage entre leurs propriétés.

Cette demande de délimitation de parcelle est validée et sera envoyée au géomètre de ce dossier.

5. Délibération pour le paiement du solde du PLU.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le PLU, Plan Local d'Urbanisme a été approuvé lors du dernier conseil municipal le 05 février 2020. La finalisation de celui-ci à générer des factures, notamment pour le bureau d'étude en charge de ce dossier, de reprographie...

Il est nécessaire de régler rapidement ces factures et une délibération est demandée par la trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Après en avoir délibéré,

- **Mandate Mme le Maire de faire le nécessaire pour le règlement de ces factures.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.**

6. Divers

. Réunion THD

Isabelle Dugelet évoque la réunion publique qui s'est déroulée le lundi 24 février 2020 à 18h30. Environ 550 personnes étaient présentes lors de cette réunion dont la présentation était très claire et intéressante. Pour demander un raccordement, il faut prendre un rendez-vous via un portail internet depuis le site www.thd42.fr et aller sur l'espace raccordement. Les démarches seront possibles courant Avril.

Il faut noter que THD42 n'intervient pas sur le domaine privé.

► Chacun doit réaliser les travaux ou faire appel à un électricien ou à un antenniste

Points importants à retenir

- Demande de raccordement en ligne
- Raccordements gratuits jusqu'en 2025 et pour les logements construits avant le 01/01/2019
- Passage de la fibre dans le logement à préparer
- Choix du fournisseur d'accès libre
- La pose de la prise n'oblige pas à souscrire un abonnement à la fibre, mais donne de la valeur au logement. Il ne faut donc pas hésiter.

Simone Try s'interroge sur l'avancée du dossier de l'antenne 4 opérateurs dans la cadre du plan national « new deal » afin de couvrir les zones blanches.

Cette antenne sera construite à la Madone, et le dossier sera géré par Bouygues Télécom qui a été désigné opérateur leader. L'antenne doit être construite dans un délai maximum de 24 mois après la parution de l'arrêté ministériel (obligation réglementaire) qui a paru fin décembre 2019.

. Elections municipales

Le tour de garde des prochaines élections est finalisé.

Isabelle Dugelet en profite pour dire qu'une seule liste est présente sur la commune.

. Trophées des certificats d'économie d'énergie organisé par le SIEL-TE

Comme évoqué lors du dernier conseil, dans le cadre des trophées des certificats d'économie d'énergie organisé chaque année par le SIEL-TE afin de récompenser les collectivités ayant généré le plus d'économie d'énergie sur l'année précédente, La Gresle comptait parmi les 3 lauréates de la catégorie « moins de 2000 habitants » et a eu le plaisir de recevoir le 1^{er} prix, fruit de l'engagement de notre commune pour la transition énergétique.

. Demande de subventions du comité d'entraide Roannais

Isabelle Dugelet présente la demande du comité d'entraide du Roannais. Comme les années précédentes, il nous a sollicité pour une subvention afin de les soutenir dans leur démarche. Pour l'année 2019, cette association est venue en aide à 2 familles avec la distribution de colis alimentaires, environ 10 colis pour un montant unitaire moyen de 20€.

Isabelle propose d'octroyer un don de 100€, le conseil valide ce montant.

Isabelle Dugelet explique également qu'il existe une commission des affaires familiales à Charlieu, qui organise les aides aux familles en difficultés. Elles sont alors soutenues par les associations caritatives ou d'entraide selon leurs besoins.

. Le tri

Depuis le 01 Janvier, le tri se simplifie. En effet, désormais tous les emballages plastiques se trient. Une ambassadrice du tri va parcourir les différentes communes à la rencontre des écoles, des habitants afin d'informer, de motiver, de valoriser la collecte en triant correctement les déchets. La collecte va évoluer au fil du temps. De nouvelles habitudes sont à prendre, il faut noter que les pots de yaourts ne doivent pas être empilés et sans les opercules à l'intérieur.

L'école, la cantine vont d'ailleurs trier leurs déchets.

Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

MÉMO TRI

LE TRI SE SIMPLIFIE

Emballages

Emballages en plastique, cartonnnettes, briques alimentaires, emballages en métal

Verre

POTS ET BOCAUX EN VERRE
Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre

Papiers

TOUS LES PAPIERS
Journaux, magazines, prospectus, feuilles volantes, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers

NOUVEAU !
Tous les emballages se trient !

Pots de yaourt, barquettes, blisters packs d'eau, gobelets, sacs en plastique, film étirable, sacs de congélation

Inutile de laver vos emballages avant de les porter au point tri. Il suffit qu'ils soient bien vidés. **En vrac, sans sac.**

Pensez-y!
Déposez vos textiles dans un conteneur Le Relais (linge de maison, maroquinerie, chaussures **même usés**)

Un doute, une question ? Pour connaître l'emplacement des points tri les plus proches de chez vous :
04 77 69 03 06
www.charlieubelmont.com

Pierre Noyel évoque le problème avec les débardeurs au Chemin de La Raison, un rdv est d'ailleurs organisé afin de faire un état des lieux des chemins communaux, avant travaux. Les dégâts occasionnés seront à prendre en charge par l'entreprise.

Il évoque le réaménagement des massifs ainsi que la taille d'un arbre à l'étang du château afin de rendre le site plus agréable et avoir plus de place.

Isabelle Dugelet remercie tous les conseillers pour leur implication depuis 2014 dans les projets communaux dont le bilan est honorable et invite ensuite élus et public à partager le verre de l'amitié.

Fin du conseil municipal à 22h55